



**CTSD mesures de
carte : le SNES-
FSU à l'offensive !
(p. 4-5)**

**Mouvement intra : le rôle
essentiel du commissaire-
paritaire (p. 6)**

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*



ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1217 S 07639
Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu
N° 107 mars 2017 0,70 € Dépôt légal : 1er trimestre 2017

Déposé le 16 mars 2017

Seule la lutte paye !

Dans l'Éducation Nationale, la mise en œuvre de politiques inégalitaires, dites libérales, continue. Ces politiques inégalitaires consistent en un sous-investissement permanent empêchant d'effectuer correctement les missions de service public. Elles avancent avec des velléités de territorialisation, imposent un numérique omni-

présent et l'autonomie des établissements, dépréciant nos conditions de travail ainsi que celles de nos élèves.

Nous avons ainsi pu constater au sein de notre département :

- La multiplication de bulletins différents d'un établissement à l'autre, avec ou sans note, avec ou sans compétence se référant au socle ou non, produisant incohérence et incompréhension au niveau départemental, académique, voire national ;
- La disparition brutale de 159 élèves au Lycée Marceau,
- Un livret LSU à utiliser mais non-utilisable,
- Un bug sur les payes au début de la mise en œuvre du protocole PPCR,
- Un envoi de SMS donnant les projets de mutation avant la tenue des instances, même à des enseignants qui n'avaient pas demandé de mutation.

Erreurs anodines ? Elles révèlent des choix politiques et une méthode de gouvernance : imposer les choix malgré les oppositions (même si elles sont importantes et exprimées démocratiquement), empêcher la mobilisation en agissant dans l'urgence et en provoquant ainsi des « bugs » et dysfonctionnements, nier l'importance du travail des commissaires paritaires qui sont vos représentants du personnel.

Ces décisions politiques détruisent le service public. Il n'y a pas d'erreurs, ce sont les conséquences de choix politiques délibérés : inégalitaires-libéraux, méprisant l'unité nationale et les outils de la démocratie sociale.

C'est dans ce contexte que nous devons mener l'action collective et syndicale, tout en portant nos mandats : un cadre national, les conditions d'un haut niveau d'enseignement pour tous les élèves, et cela jusqu'à 18 ans, une mixité sociale dans tous les établissements et dans toutes les classes.

C'est pour cela que nous vous informons de nos luttes passées et à venir, de nos victoires et que nous vous convions à y prendre part : Parce que seule la lutte paye !

Éditorial.....	1
Marceau : Stop à l'hémorragie !.....	2
Epreuve anticipée de français.....	3
CTSD mesures de carte.....	4-5
Mouvement intra : rôle du commissaire.....	6
Stage « Évaluation des élèves ».....	7
EIST : Sciences en danger !.....	8

Julien Jaffré

Marceau : Stop à l'hémorragie !

Annnonce de la DHG

La DHG allouée par le rectorat à l'établissement était en recul cette année encore (- 118 heures postes ce qui équivaut à la suppression de l'équivalent 5 ou 6 postes) mais dans des circonstances très différentes des années précédentes. En effet, sa diminution provient d'une diminution du nombre d'élèves prévu par le rectorat pour la rentrée 2017 : -159 élèves.

Mobilisation des professeurs soutenue par les élèves et leurs parents

Face à cette situation les professeurs du lycée Marceau se sont mis en grève le mardi 24 janvier et se sont rassemblés devant le lycée afin de communiquer aux médias locaux et régionaux (radio, presse écrite et tv) leurs craintes concernant d'une part la dégradation des conditions d'enseignements et d'apprentissage et d'autre part de voir le lycée se vider classe après classe de ses élèves.

La grève a été suivie par 78% des enseignants et leurs inquiétudes et interrogations quant aux explications de cette baisse du nombre d'élèves ont été bien relayées par les médias. Les professeurs du lycée Marceau ont demandé un rendez-vous à la rectrice afin d'avoir des explications quant à la baisse des prévisions d'effectifs.

Le rendez-vous au rectorat

Le mercredi 25 janvier, 4 professeurs élus SNES-FSU élus au CA accompagnés d'Olivier Lelarge, secrétaire académique du SNES-FSU Orléans-Tours se sont donc rendus à Orléans et ont été reçus par la rectrice et son chef de cabinet, le DASEN, les chefs des différents services (DOS, orientation) en présence également du chef d'établissement.

Différentes explications de la baisse des prévisions d'effectifs ont été évoquées :

- Les situations des collèges de secteur : H. Boucher, J. Moulin et L. Pergaud, en particulier,
- Les stratégies des établissements privés de l'agglomération,
- Les cartes des options, enseignements d'exploration... sur l'agglomération,
- La gouvernance du lycée et les dysfonctionnements organisationnels qui s'accumulent depuis 3-4 ans,
- Des dérogations nombreuses facilement accordées : en juin 2016, une quarantaine d'élèves du secteur de Marceau qui voulaient

suivre des enseignements, tous existant à Marceau, ont obtenu une dérogation pour aller dans un autre établissement.

Ce qui a été décidé par le rectorat :

A l'issue du rendez-vous entre les élus SNES-FSU et la rectrice, une réunion entre les chefs d'établissements des lycées de l'agglomération, les services du rectorat et le DASEN s'est tenue le vendredi 27 janvier. Puis le 30 janvier, les professeurs composant la délégation SNES-FSU ont reçu une réponse écrite de la rectrice. En voici un extrait :

Je profite aussi de ce courrier pour vous assurer de l'engagement des services académiques afin de garantir la stabilité des effectifs du lycée Marceau. Nous ferons notamment en sorte que le nombre de classes de seconde soit maintenu à la rentrée prochaine. Un travail a été engagé sur ce sujet dès le 27 janvier dernier, en présence de l'ensemble des chefs d'établissement concernés sur le secteur.

rectorat grâce aux mobilisations des personnels accompagnées par le SNES-FSU. Les professeurs et leurs élus SNES-FSU sont donc dans l'attente de l'affectation de 35 élèves supplémentaires en juin prochain afin que la classe de seconde qui a été supprimée en janvier existe bel et bien en septembre conformément aux engagements pris. De plus, ils suivront avec vigilance le travail des services de l'Éducation Nationale concernant les modifications de la carte des enseignements d'exploration et des options sur l'agglomération et le département.

Laurence Gautelier

Jean-Moulin

Suite à la décision du juge administratif, en référé, de suspendre la nouvelle sectorisation des collèges de l'agglomération chartraine, la rentrée 2017 va pouvoir se dérouler normalement au collège Jean-Moulin comme dans les autres collèges impactés par le projet (retoqué) du Conseil Départemental. Ce dernier a annoncé dans la presse faire appel de cette décision. Quoiqu'il en soit et quelle que soit la décision du juge, en appel comme sur le fond, il est trop tard pour revoir l'organisation de la rentrée 2017, ce que l'IA a reconnu lors du CTSD du 10 mars 2017.

C'est pourquoi le collectif Jean-Moulin a adressé une lettre ouverte au président du Conseil Départemental pour qu'il ne s'obstine pas en d'inutiles procédures judiciaires et permette à la communauté éducative de retrouver tout son calme.

Une fois la rentrée 2017 passée, il sera alors temps pour que toutes les parties (parents d'élèves, personnels, élus et représentants de l'Etat) renouent le dialogue pour organiser le transfert de murs à murs du collège vers un nouveau site.

Epreuve Anticipée de Français (EAF) Les Profs de Lettres Mobilisés

Un groupe de travail sur l'EAF s'est déroulé le 30 janvier à 14h30 au Rectorat en présence de Mme Méry, IPR de Lettres et de Mme Chambrier, secrétaire générale adjointe. Quatre organisations syndicales étaient représentées : SNES-FSU, FO, SGEN et UNSA. Le Rectorat nous a présenté la situation pour la session 2017, il y aura 700 candidats de plus, soit 19293 candidats. Selon le Rectorat, en 2016 le vivier comportait 305 correcteurs potentiels dont 60 collègues dans l'impossibilité de faire passer l'épreuve. Il y aurait donc 84 copies et 84 oraux par correcteur présent !

L'administration manquerait de profs, flux tendus etc.... plein d'élèves en plus...., cela fait 5 ans qu'on nous sert les mêmes arguments fallacieux ! Rappel pour les plus jeunes : Avant (entre 2003 et 2014 environ) nous avions 50 copies et 50 oraux par correcteur.

Lors de la réunion départementale d'organisation de ces épreuves, le vendredi 10 mars à Silvia-Monfort, organisée par l'IPR, les collègues ont lu une déclaration pour marquer leur désapprobation et ont invité tous les collègues présents à quitter la salle.

A peu près la moitié des collègues est sortie. Ils ont préparé un courrier adressé à Mme la Rectrice dans lequel ils ont demandé que soit scrupuleusement respecté l'avis n°2 du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel de l'Education Nationale du 21 novembre 2016, à savoir

- que le nombre maximum de candidats à interroger à l'oral soit de 11 par journée.
- que les enseignants convoqués pour l'oral soient dispensés de surveillance d'examen
- que les examinateurs convoqués pour l'écrit disposent d'un nombre de jours de correction correspondant à un maximum de 10 copies par jour ouvrable et en dehors de la période de l'oral.

Le Comité Technique Académique se réunissait mardi 14 mars. Le SNES-FSU est intervenu pour remettre dans l'ordre du jour la question des EAF.

Le Rectorat, par la voix de Mme Chambrier, a présenté des solutions qui consistent à augmenter le vivier des correcteurs/trices afin de...se retrouver dans la situation de juin 2016, en nombre de copies et en candidat-es à l'oral. Le rectorat semblait ainsi se satisfaire de cela.

Le SNES-FSU est intervenu pour dénoncer cette solution, la situation de juin 2016 étant déjà inacceptable. Il a rappelé la colère des collègues dans tous les départements de l'académie, face à des membres du corps d'inspection peu à l'écoute des

difficultés exprimées, et le soutien du SNES-FSU aux collègues. Il a rappelé les revendications portées dans l'avis déposé au CHSCT Académique.

Nous avons exprimé deux objectifs que le rectorat doit atteindre :

-50 candidat-es et 50 copies maximum par examinateur/trice

-avancer la date de fin prévue, soit le 12 juillet.

Le Secrétariat Général a entendu cela. Il a donc proposé d'accentuer le travail de recensement des collègues, reconnaissant aussi à demi-mot que les enseignant-es du privé avaient été jusque là moins sollicité-es. Il a admis qu'une solution était possible en réduisant la réserve d'enseignant-es remplaçant-es, et en indiquant que cela ne peut fonctionner qu'à la condition que tout le monde joue le jeu. Il ne s'est pas engagé à atteindre le chiffre de 50 candidat-e pour les écrits et les oraux, mais qu'il mettrait tout en œuvre pour tendre vers cela.

Nous avons pris acte de ces propositions, jugeant qu'elles allaient dans le bon sens, si tant est qu'elles soient effectivement suivies concrètement.

Nous serons donc vigilants sur cette mise en œuvre, et continuons de soutenir les actions des collègues, la pression ne devant pas se relâcher.

Les autres organisations syndicales présentes ne se sont pas exprimées.

Pierre Licout

 **Attachée à la logique solidaire de la Sécurité sociale, la FSU s'est** 

depuis longtemps prononcé pour la reconquête d'un système de protection sociale solidaire de haut niveau.

C'est pourquoi la FSU28 organise une journée d'étude sur le thème :

Protection Sociale, Quel Avenir ?

Lundi 27 mars 2017

à Chartres

9h à 17h autour de **Monique Daune (FSU Nationale) et de Gabriel Sabotin (Président de la Mutuelle Fonction Publique 28)**

Réservez rapidement votre place !

Celles et ceux qui, parmi vous, souhaitent participer à cette journée doivent **s'inscrire dès maintenant** en prenant contact avec la section FSU28 **par mail** (fsu28@fsu.fr)

CTSD : Mesures de Carte

RS 2017 - MESURE DE CARTE Document présenté par la DSDEN 28 lors du CTSD du 10 mars 2017

CREATION DE POSTE

Brezolles	Maurice de Vlainck	EPS
Chateauneuf	La Pajotterie	Espagnol
Brezolles	Maurice de valminck	Espagnol
Nogent le Rotrou	Arsène Meunier	Espagnol
Brezolles	Maurice de valminck	HG
Cloyes	François Rabelais	HG
Auneau	Jules Ferry	LM
Dreux	Albert Camus	LM
Nogent le Rotrou	Arsène Meunier	LM
Vernouillet	Nicolas Robert	Maths
Bonneval	Albert Sidoine	Maths
Chartres	Victor Hugo	Maths
Dreux	Louis Armand	Maths
Dreux	Albert Camus	Maths
Vernouillet	Marcel Pagnol	PE
Epemon	Michel Chasles	Scs Physiques
Auneau	Jules Ferry	Scs Physiques
Les Village Vovéens	Gaston Couté	Technologie

SUPPRESSION DE POSTE

Saint Prest	Soutine	All
Bu	Charles de Gaulle	All
Nogent le Roi	Jean Moulin	EPS
Anet	Mozart	LM
Dreux	Pierre et Marie Curie Segpa	PE
Chartres	H Boucher	PEGC Technologie
Gallardon	Val de voise	Sciences-Physiques
Bû	Charles de Gaulle	SVT
Nogent le Rotrou	Brossolette	Technologie

NOMBRE DE CREATIONS	18
NOMBRE DE SUPPRESSIONS	9
SOLDE	9
NOMBRE DE CREATIONS SUR 2 ETS	12

Par ses multiples interventions et demandes auprès des services de l'Inspection académique lors du groupe de travail du 7 mars, puis du comité technique spécial départemental (CTSD) du 10 mars, le SNES-FSU a joué son rôle de première formation syndicale représentant les enseignants du second degré.

Entre les rentrées 2015 (la dernière avant la mise en place de la réforme du collège) et 2017, pour 267 élèves en plus, seulement 12 postes supplémentaires d'enseignants ont été attribués aux collèges publics d'Eure-et-Loir. Cette dotation se traduit par 42 créations pour 30 suppressions de postes. Comme nous avons pu le dénoncer lors du CTSD du 27 janvier dernier, la réforme du collège n'a pas permis d'améliorer les conditions d'étude des élèves et donc d'abaisser les effectifs par classe puisque le nombre de classes diminue (-8) alors que le nombre d'élèves augmente.

De même, les conditions de travail des enseignants sont dégradées comme le prouvent les mesures de carte scolaire étudiées par le CTSD du 10 mars. Si on observe (toujours entre les rentrées 2015 et 2017) un recul du nombre de compléments de service (15 de moins), cette amélioration n'est qu'apparente car le nombre de BMP et d'HSA flambent ! + 258 HSA par rapport à la rentrée 2015, soit +20 % et +23 Blocs de Moyens Provisoires soit +50 %.

Comment imaginer que, dans de telles conditions, auxquelles s'ajoutent les nouveaux programmes et les nouveaux bulletins, les enseignants puissent réfléchir et faire évoluer leurs pratiques, un des axes de la ré-

forme ?

A ces conditions budgétaires que connaissent tous les départements, s'ajoutent, en Eure-et-Loir, de profondes fractures territoriales. Celles-ci se traduisent par une fragilisation des établissements à mesure que l'on s'éloigne de la préfecture et des centres urbains : Authon, Brezolles (qui reçoit 25 h d'autres établissements), Cloyes et surtout Toury, avec quatre disciplines totalisant 27 h de BMP. Nous avons insisté sur la nécessité d'une réflexion et d'actions de l'administration dans ces secteurs que sont la Beauce, le Dunois, le Drouais, le Perche et même maintenant la vallée de l'Eure. Le recours à des contractuels et à des personnels en CSR venant de l'agglomération chartraine ne peut être une solution durable et donc acceptable.

Nous avons donc proposé que, dans ces secteurs de tensions, et particulièrement dans les disciplines artistiques, la souplesse de nos obligations de service (18 h ou 15 h par semaine), qui ne définissent que des maxima de services, soit utilisée. De même, l'implantation de postes de TZR fait partie des moyens à déployer pour assurer à tou-te-s les élèves un égal accès au service public d'éducation où qu'ils vivent.

Fort de ces constats, nous avons formulé huit demandes de créations de poste et avons contesté trois suppressions, notamment en allemand (voir tableau 1 ci-contre). Face à la situation difficile de l'enseignement de cette langue, faute d'un nombre d'élèves suffisant, nous avons demandé à l'administration de ne pas lui appliquer l'habituelle logique comptable consistant à supprimer (ou à ne pas créer) un poste car le nombre

CTSD : Mesures de Carte

maximal d'heures de service n'est pas atteint, pour seulement quelques heures manquantes. Cela oblige les collègues à effectuer des compléments de service, alors qu'il faudrait laisser des heures leur permettant de promouvoir leur enseignement, notamment dans le primaire. Il est vrai que la suppression de la plupart des bilangues de continuité a porté un rude coup à cet enseignement. C'est pourquoi nous avons demandé à l'Inspecteur d'académie un signe fort en ne supprimant pas le poste de St-Prest et que soit créé un poste à Epernon.

Face au trop grand nombre d'HSA, de BMP et de compléments de service, nous avons demandé à de nombreuses reprises que l'IA convertisse les HSA inutiles en heures postes (HP), afin de stabiliser les personnels et de permettre aux équipes de mieux fonctionner (voir quelques exemples dans le tableau 2). Il est inadmissible que, dans certaines disciplines, des collègues fassent des HSA alors que l'un d'entre eux est obligé d'aller compléter son service dans un autre établissement. Ces situations épuisent les personnels et détruisent les équipes. Nous avons ici obtenu que soit annulé un des deux compléments de service qu'un collègue de lettres classiques du Drouais devait effectuer.

L'administration a répondu à nos demandes, en justifiant les suppressions de postes par une faible marge de manoeuvre, ce qui l'oblige à gérer la pénurie là où des moyens plus importants devraient être accordés si l'éducation avait véritablement été la grande priorité de ce quinquennat qui s'achève. Mais les suppres-

sions de postes sont aussi parfois justifiées par les choix faits par les conseils d'administration, lors du vote des DHG : cela montre à quel point les personnels doivent s'impliquer et se mobiliser, dans leurs établissements autour de leurs S1 (sections d'établissement), informer leur S2 (section départementale), afin de faire pression pour que leurs conditions de travail, et celles de leurs élèves, soient améliorées. La résignation ne doit pas pousser à accepter de nouvelles dégradations. La combativité et la responsabilité,

Collège	Nos Propositions de Suppression de Complément de Service Donné
MAINTENON	Lettres Modernes : CSD de 4,5h, 5 HSA
MAINTENON	Physiques : CSD de 5h, 5,6 HSA
MAINVILLIERS	Anglais : CSD de 6h, 7,5 HSA

notamment au moment de prendre des HSA, doivent être présentes à l'esprit de tous les collègues, pour que l'administration ne puisse pas ensuite reporter les suppressions sur les choix faits par et dans les établissements. Grâce à ces précieux renseignements obtenus par la présence syndicale dans les établissements, nous pouvons ensuite agir : nous avons par exemple obtenu des annulations de compléments de service et des modifications de jumelage, comme celui obligeant un-e collègue d'anglais du collège Herriot (Lucé) à effectuer 9 heures à la Loupe en le remplaçant par un jumelage avec Gallardon.

Collège	Nos Propositions de Création de Poste et de Non Suppression
ANET	1 poste en Italien
AUNEAU	1 poste en Anglais
BONNEVAL	1 poste en Physique
CHARTRES – J Moulin	1 poste en SVT, supprimé en 2016
CHARTRES – V Hugo	1 poste en Lettres Modernes et 1 en Technologie
DREUX – M Taugourdeau	1 poste en Lettres Modernes
EPERNON	1 poste en Allemand avec Gallardon
BU	Pas de suppression du poste en SVT
GALLARDON	Pas de Suppression en Physique
SAINT PREST	Pas de Suppression en Allemand

Le vote final a rejeté cette répartition des moyens départementaux, par sept voix contre (6 FSU et 1 FO) et trois abstentions (1 SGEN et 2 UNSA).

Toutes ces actions de défense des personnels et du métier ont pu être menées à bien parce que des militant-e-s utilisent leurs décharges pour collecter des informations venant des établissements et pour faire ce travail critique sur les documents fournis par l'administration, montrant la nécessité de développer la syndicalisation au SNES-FSU, seul syndicat qui défend vraiment tous les collègues, syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s, lors de ces instances et à l'occasion des mobilisations auxquelles nous appelons.

Pierre Licout et Franck Mousset

Mouvement Intra Rôle du Commissaire

Vous nous avez accordé votre confiance lors des dernières élections professionnelles de 2014 en nous élisant commissaires paritaires académiques. Nous tenons à vous détailler notre travail. Dès la sortie de la note de service officielle, notre objectif est de vous informer. Pour cela, nous rédigeons un bulletin spécial mouvement INTRA que nous destinons à chaque syndiqué-e. Ce bulletin rassemble toutes les informations nécessaires pour réaliser votre projet de mutation. Nous vous expliquons ainsi comment est calculé votre barème, quelles sont les priorités légales prises en compte dans ce barème ou encore les stratégies à privilégier selon votre cas individuel.

Ensuite, chaque section académique organise dans chaque département des réunions d'information dans lesquelles vous êtes invité-e-s (syndiqué-e-s ou non). Vous avez également la possibilité de prendre un rendez-vous personnalisé si vous souhaitez être accompagné-e individuellement. Si vous souhaitez effectuer une demande de mutation, vous allez donc saisir des vœux sur SIAM via I-Prof avant de signer puis renvoyer votre demande ainsi que toutes les pièces justificatives. Il est indispensable de conserver une photocopie de ce document pour vous mais également afin de nous le renvoyer par mail avec votre fiche syndicale de suivi individuel.

C'est grâce à ces documents que nous pourrions vérifier votre barème et repérer ainsi une éventuelle erreur dans ce calcul. Sachez que les commissaires du SNES-FSU vérifieront les barèmes de chaque collègue, syndiqué-e ou non ! Cette vérification systématique de chaque participant garantit le respect de l'égalité de traitement pour chacun de nos collègues et correspond aux valeurs portées par notre syndicat.

Cependant, vous, syndiqué-e, présenterez l'avantage de pouvoir être rappelé-e par nous si nous détectons une anomalie. Les commissaires paritaires du SNES-FSU vérifient également que les erreurs éventuelles que vous aurez signalées au rectorat soient bien rectifiées. Cette étape de vérification des barèmes est donc une étape cruciale lors de votre demande de mutation et vous ne devez absolument pas la négliger.

Certains cas demandent une attention particulière comme la bonification au titre de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ou les demandes de postes spécifiques (SPEA). Ces particularités font l'objet de groupes de travail (GT) particuliers où nous veillons à l'égalité de traitement entre les collègues. Sachez que dans le cas de la bonification au titre du handicap, nous nous

assurerons que les points seront bien attribués sur les vœux. En aucun cas, nous aurons connaissance de l'état de santé du collègue qui est et doit rester privé.

Fin mai, nous allons recevoir le projet de mouvement intra-académique du rectorat. Nous allons vérifier les affectations département par département, afin de vérifier que chaque candidat-e est bien rentré-e dans le bon département avec un barème suffisant. Une fois dans le département, nous allons regarder les affectations de chaque demandeur afin d'essayer de les améliorer en faisant ce que nous appelons des « chaînes ».

Nous allons tenter de vous expliquer comment nous pouvons améliorer une affectation et permettre ainsi la mutation d'une personne non mutée initialement. Prenons deux collègues au hasard.

Le premier collègue est affecté, d'après le projet du rectorat, au Lycée Marceau à Chartres sur son vœu 2 Département 28. Ce collègue avait mis en vœu 1 la commune Cloyes sur le Loir, c'est ce que nous appelons son vœu indicatif. Une collègue, quant à elle, en poste au collège Emile Zola à Châteaudun, avait demandé en unique vœu le lycée Marceau à Chartres et se retrouve non mutée. Nous pourrions ainsi proposer l'amélioration suivante : le premier collègue sera affecté au collège Emile Zola à Châteaudun car nous le rapprochons de son vœu indicatif Cloyes sur le Loir, sans toutefois détériorer son rang de vœu obtenu. Quant à la deuxième collègue, elle sera affectée au Lycée Marceau à Chartres. Cette amélioration a donc permis de satisfaire une mutation supplémentaire et de rapprocher un collègue de son vœu indicatif.

Il faut savoir que ces améliorations de vœux sont fréquentes et peuvent concerner pour une même chaîne, plusieurs dizaines de collègues. C'est pour cette raison que nous refusons catégoriquement d'informer un-e collègue avant la tenue des FPMA (formation paritaire mixte académique). Une affectation n'est définitive et fiable qu'à la fin de ces FPMA. Nous sommes également contre le fait que le rectorat annonce le projet de mouvement aux collègues pour les mêmes raisons.

Pour les personnes soumises à l'extension, nous nous assurerons également que les règles aient bien été suivies.

Dès la fin de la tenue des FPMA, le SNES-FSU vous informera de votre résultat individuel par SMS et par mail. Le travail des commissaires paritaires permet de préserver l'égalité entre chaque collègue.

Laurence Gautelier et Isabelle Guillaumin

Stage évaluation des élèves :

« Sortir de la valeur »

Deuxième stage de formation syndicale organisé par le SNES-FSU-28 durant cette année scolaire, deuxième succès !

Presque 40 participants, des intervenants de grande qualité : Laurent Talbot, chercheur en Sciences de l'Éducation à l'Université de Toulouse II Le Mirail a abordé les points suivants : qu'est-ce qu'évaluer ?, les objets et les finalités de l'évaluation ainsi que les effets liés aux pratiques d'évaluation. La mobilisation de regards diversifiés a rendu cette intervention très intéressante : docimologie, histoire du système éducatif, sociologie de l'éducation... Les exemples nombreux et tirés de situations de classe réelles ont rendu les échanges très riches aussi bien pour les professeurs exerçant en collège qu'en lycée.

L'analyse présentée par Laurent Talbot se structure autour du triangle du psychologue Albert Bandura. Les pratiques d'évaluation comme toutes les pratiques des enseignants sont le fruit :

- a) des facteurs personnels internes de l'enseignant (ses connaissances, ses habitudes, ses savoirs) ;
- b) de l'environnement (contexte, situation) ;
- c) des comportements.

Laurent Talbot a présenté la différence entre enseigner et apprendre pour ensuite se centrer sur ce qu'est évaluer. Évaluer : ex- valuer ; sortir de la valeur. Cela renvoie à la mesure, le sens, l'évolution, le conseil. En revanche, ce n'est ni contrôler ni juger.

Nous avons également réfléchi aux objets de l'évaluation et à ses finalités. Une évaluation pour qui ? Pour l'institution ? Pour les parents ? Pour les élèves ? Traditionnellement dans le système scolaire français, l'évaluation est une pratique sociale d'abord puis pédagogique et didactique. Supprimer les notes c'est donc renverser les priorités et faire passer les pratiques pédagogiques et didactiques avant les pratiques sociales.

Les échanges autour de la notion de compétences ont également été riches. Tout comme la présentation des résultats des travaux de la sociologue Marie Duru-Bella sur « l'effet maître » : quelles sont les pratiques efficaces ?

Une première précision : il n'y a pas de professeur

efficace ou non, mais des pratiques qui le sont plus ou moins. Les pratiques efficaces sont des pratiques équitables, qui s'appuient sur une représentation positive de l'élève, donnant une priorité aux compétences de base, dans une gestion démocratique de la classe, des pratiques variées qui s'inscrivent dans un travail d'équipe... la liste est longue et très intéressante.

L'après-midi a commencé par une présentation rapide des collectifs métier, leur cadre théorique de fonctionnement et leurs modalités pratiques de mise en place. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter le SNES-FSU-28 à ce sujet. Ensuite Sandrine Charrier, militante du secteur « Contenu » au SNES-FSU national a mis en perspective les enjeux de l'évaluation des élèves dans le cadre actuel des réformes et de la réforme des collèges en particulier. Une grande place a été faite au DNB, Livret scolaire unique (LSU), évaluation sans note. Ces différents éléments ont tout particulièrement intéressé les professeurs de collège.

Cependant, les professeurs enseignant en lycée, bien que moins directement concernés cette année, ont pu constater combien très rapidement ces nouveaux éléments de la réforme du collège allaient rapidement impacter les enseignements et leur évaluation au lycée. Une future réforme des lycées et du baccalauréat devenant a priori nécessaire pour s'adapter à ce que les élèves auront connu au collège.

Les collègues nous ont fait part de leurs envies de stage pour les années à venir : évaluation des professeurs, usage politique des NTIC dans l'éducation, mise en place de la nouvelle carrière des professeurs... A suivre !

Laurence Gautelier et Isabelle Guillaumin

Pour info : à paraître en avril 2017 une réédition de « L'évaluation formative. Comment évaluer et remédier aux difficultés d'apprentissage ? », Laurent Talbot. Paris. Armand Colin.

EIST : Sciences en Danger !

L'EIST (Enseignement Intégré des Sciences et Technologie) se développe dans des établissements de notre département. Il concerne la classe de sixième. Il s'agit d'une organisation de l'enseignement dans laquelle les disciplines scientifiques Sciences Physiques, S.V.T et Technologie sont enseignées par un seul enseignant. Ainsi, un professeur est amené à enseigner une ou deux disciplines qui ne correspondent pas à sa discipline de recrutement initial.

Nous tenons à vous rappeler que le décret 2014-940 précise dans son article 4-II qu'un enseignement dans une autre discipline ne peut être effectué qu'avec l'accord de l'intéressé. Notre section départementale a donc décidé de se pencher sur le sujet afin de



comprendre comment ce type d'enseignement s'est mis en place.

Nous nous sommes aperçus que la réalité était sombre et que la notion de « volontariat » s'effaçait au profit de la dégradation des conditions d'exercice des professeurs de Sciences Physiques, S.V.T et de Technologie. Dans certaines équipes, le choix s'est fait de façon « volontaire » mais sous l'insistance de certains IPR ou chefs d'établissements. Pour d'autres, il s'est fait par dépit, les collègues préférant accepter enseigner plusieurs disciplines plutôt que de partir en complément de service ailleurs ou éviter une suppression de poste. Comment peut-on parler de volontariat dans ce cas ?

Nous sommes les experts de notre discipline mais nous n'avons pas été formés dans ces 3 disciplines, chacune ayant des objets d'études, des concepts et du vocabulaire qui lui sont propres. Souhaitons-nous revenir au temps des PEGC ? Souhaitons-nous des professeurs interchangeables à merci ? En tout cas, le SNES-FSU s'y oppose et rappelle le caractère disciplinaire de l'enseignement en collège, dans le respect de nos obligations réglementaires de service.

Concernant la mise en place de cet enseignement intégré, les collègues ont dû faire face à une somme considérable de travail, sans formation préalable. En

effet, la formation proposée en début d'année par les IPR n'était absolument pas une formation ! Nous avons pu entendre de la part d'une formatrice : « Avec 4h d'enseignement par semaine, vous faites partie des grandes disciplines ». Qu'est-ce qu'une grande discipline ? L'après-midi était consacrée à un temps de concertation pour mettre en place une progression commune. Alors que cela faisait plus d'un mois que les enseignants avaient pris en charge les classes de 6^{ème} ! Quel mépris !

La plupart des équipes ont cherché des thèmes pour accrocher les élèves. Ainsi, certaines classes partent sur Mars, d'autres vont explorer une exoplanète imaginaire ou alors ce sont les extra-terrestres qui viennent leur rendre visite... Certes, ce sont des thèmes bien à la mode, mais cet habillage motive-t-il vraiment les élèves dans l'apprentissage des concepts disciplinaires ? Ne contribue-t-il pas plutôt à les masquer ? Où est l'éthique là-dedans ?

Le choix de l'Enseignement Intégré s'étend à un ensemble de classes et donc à un ensemble de professeur-e-s. Ce choix, fait par certains, s'impose donc aux autres construisant des situations de tension dans les établissements et mettant en difficulté les enseignants en compléments de services, TZR ou contractuels.

Nos collègues doivent dispenser des cours de la meilleure qualité possible et cela cause un stress non négligeable supplémentaire dans ces situations.

Ainsi, beaucoup de ces collègues se sentent aujourd'hui en souffrance psychologique et physique car ils ne se sentent ni entendus, ni soutenus par leurs IPR, leur chef d'établissement, leurs pairs...

Combien d'arrêts maladies, combien de collègues en dépression faudra-t-il pour faire réagir notre administration ?

Chers collègues, sachez que ce n'est pas vous qui êtes malades mais que c'est votre travail qui l'est devenu ! Nous restons experts dans l'enseignement d'une discipline que nous aimons et pour laquelle nous avons été recrutés puis formés. C'est pourquoi nous sommes toujours les concepteurs de notre enseignement dans nos classes.

Comme le stipule la circulaire n°2015-106 du 30/06/2015, le maintien de l'EIST est autorisé là où ce dispositif existe. Il n'y a pas de raisons particulières à le généraliser.

Alors, n'hésitez pas à vous affirmer en tant que professionnel, à affirmer votre désir d'enseigner votre discipline et elle seule. Tout vous y autorise.

Des professeur-e-s de sciences, mais quelles sciences ??